



découvert dépassé, contentieux

Par **aziate**, le **18/10/2011** à **00:27**

Bonjour,

Suite à plusieurs problèmes personnelles mon compte est a découvert depuis mi août. Suite au paiement des mon compte retrouvera un solde créditeur début novembre.

En attendant ma conseillère m'a dit que mon compte pourrait passer en contentieux vu la durée de mon découvert mais ne sait pas s'il le feront ou pas! Sauriez vous sur combien de temps il se base pour bloquer un compte?

Et dans le cas où le contentieux me bloquerait mon compte, vu que ma conseillère me dit qu'il faudra laisser le compte en positif durant un mois, pensez vous qu'il sera possible de le débloquent pour fin novembre sachant que je suis actuellement a l'étranger et que je reviens début décembre. Et donc si mon compte est bloqué je ne saurais comment faire!!!!

J'espère avoir été assez précis.

Cordialement!

Par **Domil**, le **18/10/2011** à **05:31**

Si vous n'avez plus aucune dette envers la banque, je ne vois pas en vertu de quoi ils pourraient bloquer votre compte. Par contre, ils peuvent annuler votre CB et exiger que vous rendiez vos chèquiers.

Par **aziate**, le **21/10/2011** à **02:01**

Non je n'ai pas de dette et j'ai bloqué les prélèvements le temps que mon compte devienne positif pour ne pas avoir de frais. C'est juste que étant a découvert depuis mi août, mon compte pourrait aller au contentieux! Et ne connaissant leur critère pour bloquer un compte donc je suis dans l'attente. Est-ce que 2 mois et demi de découvert c'est assez pour le contentieux pour bloquer un compte??

Par **Domil**, le **21/10/2011** à **02:02**

Qu'appellez-vous "bloquer un compte" ?

Par **aziate**, le **21/10/2011** à **02:33**

Ma conseillère me dit que mon compte pourrait partir au contentieux jusqu'a ce qu'il redevienne positif! Et quand il redevient positif il faut qu'il le reste pendant un mois avant de reprendre son cours normal.

Par **Domil**, le **21/10/2011** à **06:20**

Et ça veut dire quoi concrètement ?

Par **lauremichel**, le **24/05/2016** à **09:56**

Bonjour, a découvert de 450€ deux mois, alors que je n'avais droit a aucun découvert. Il y a dix jours je remet un chèque qui couvre largement mon découvert , j'appelle mon directeur de banque car je n'ais pas déposé mon chèque dans la même agence donc pas le même département, et j'apprends que mon compte est bloqué, qu'il est au contentieux, qu'il fallait surtout pas mettre mon chèque sur ce compte. Cela fait dix jour que j'attends pour pouvoir encaissé ce chèque, plus d'argent pour faire les courses! Combien de temps cela peu duré?